

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Décembre

LE NOUVEAU MONOPOLE DES ALLUMETTES

Dans sa séance du 24 novembre, la Chambre a décidé l'exploitation par l'Etat du monopole des allumettes qui, on le sait, avait été antérieurement concédé à une compagnie fermière.

Il n'est peut-être pas, croyons-nous, sans intérêt d'examiner qu'elle est, vis à vis du nouveau monopole, la situation du public et celle des commerçants qui détiennent les stocks d'allumettes achetés à la Compagnie.

En premier lieu, il ne faut pas oublier que la compagnie fermière — dont personne ne regrettera la disparition — jouit encore de son privilège jusqu'au 31 décembre prochain.

Il est donc inexact d'affirmer, comme l'ont fait certains journaux, que des employés de la Régie sont déjà envoyés par leur administration chez les débitants d'allumettes, pour les prévenir qu'ils aient à réexpédier aux entrepositaires les stocks qu'ils possèdent actuellement et les avertir que, l'année prochaine, les allumettes fabriquées par l'Etat pourront seules être mises en vente.

En ce qui concerne les allumettes qui se trouveront dans le commerce au début de l'année 1890, le problème nous paraît très simple. Il faut en chercher la solution dans le cahier des charges que M. le ministre des finances a publié, le 9 novembre dernier, en vue de l'adjudication projetée pour le deux décembre.

Ce document porte que « le concessionnaire n'aura droit à aucune indemnité et ne pourra exercer aucune revendication relativement au maintien dans le commerce des produits vendus antérieurement par la compagnie générale des allumettes chimiques pour la France et l'étranger, et qui n'auraient pu être écoulés à la date du 1^{er} janvier 1890. »

L'adjudication ne devant pas avoir lieu et le vote de la Chambre nous ayant gratifiés de l'exploitation par l'Etat, c'est donc l'Etat qui se trouvera, l'année prochaine, dans la situation où se serait trouvé le concessionnaire nouveau ; il est donc tout naturel qu'il respecte un droit dont il imposait la sauvegarde aux adjudicataires.

Que les commerçants se rassurent donc. Rien ne peut leur ôter le droit de vendre leurs allumettes concurremment avec celles de la Régie.

En terminant, exprimons un vœu, c'est que l'Etat ait à cœur de faire mieux que la Compagnie fermière qui vient d'être déposée, et que le public puisse enfin se procurer de bonnes allumettes.

* *

INFORMATIONS

Election législative de Rouen

MM. Ricard, anc. dép. républicain (élu). 7,603
Vermont, conservateur..... 4,170
Lyonnais, ancien député radical... 1,136

M. de Beaurepaire

Plusieurs journaux ayant annoncé la nomination de M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire au poste de premier président de la Cour d'appel de Paris, l'Événement dément cette nouvelle.

Le XIX^e Siècle demande la lumière sur notre situation financière.

Si l'on veut enfin faire la lumière sur notre situation financière, comme la Chambre de 1885 s'y était engagée et comme on l'a promis encore il y a quelques semaines ; si l'on veut remplir cette promesse, à laquelle la Chambre de 1885 a manqué, comme à tant d'autres, il est essentiel de ne plus différer l'épurement des comptes et de ne plus laisser les règlements définitifs de budgets s'accumuler les uns sur les autres. Il faut faire notre bilan et l'examiner sérieusement et en temps utile.

Le Journal des Débats dit que la chambre, dans la vérification des pouvoirs, de-

vivement. On m'a sollicité, forcé... Oui, forcé. Et ce qui le prouve, c'est que j'avais préparé votre narcotique... Je vous l'apportais... Le voilà.

Et il s'empressa d'exhiber une seconde fiole du même volume et de la même forme que la première.

— Voyons, fit M. d'Alaméda.

Il prit l'objet que l'acolyte de la fille la Bosse lui tendait d'une main tremblante et l'examina avec attention. Puis, sévèrement :

— Et qui m'assure que ceci soit le narcotique et que ce ne soit pas le poison ?...

— Oh ! protesta le petit homme avec chaleur, on peut pratiquer l'expérience... Sur moi, si l'on veut... Je boirai...

L'ancien évêque de Vannes eut l'air de réfléchir. Ensuite, il dit :

— C'est bien ; je vous crois.

Il mit la fiole dans sa poche. Jean Latour supplia :

— Et Votre Excellence me pardonne ?

Quand vous m'avez appris le nom de celui ou de celle aux suggestions desquels vous avez obéi.

— L'autre parut hésiter. L'ambassadeur allongea le bras vers un timbre :

— Vais-je appeler l'exempt et les archers ? demanda-t-il.

— Oh ! non, monseigneur !... N'appellez pas !. Je vais parler...

— Aimez-vous mieux écrire ?... Tenez, asseyez-vous ici... Prenez cette feuille de papier et cette plume...

— Et que faut-il que j'écrive ?

— Ce que je vais vous dicter : « Je déclare que

vrait tenir compte des opinions formulées par ses bureaux.

La Chambre ne tient pas un assez grand compte des propositions de ses bureaux ; elle se laisse trop facilement influencer par des impressions de séance. Les bureaux étudient un dossier avec calme, et donnent à chaque pièce la valeur qu'elle mérite ; s'ils ne sont pas exempts de préjugés et de passions, ils ne subissent pas les entraînements comme la Chambre le fait trop souvent en séance publique. La Chambre devrait avoir plus de confiance dans ses bureaux.

Incident au Conseil municipal de Paris

Un incident très vif a été soulevé au Conseil municipal à la suite de la lecture du décret annulant la subvention votée pour les grévistes du nord et du Rhône.

M. Vaillant, l'auteur de la proposition de subvention, a voulu protester, mais le président le lui interdit et, ne pouvant lui faire quitter la tribune, il a ordonné aux huissiers de l'expulser. Les huissiers allaient s'exécuter, lorsque M. Chauvière s'est élanqué pour prêter assistance à M. Vaillant.

Devant le tumulte, le président leva la séance.

Au Champ-de-Mars

Paris, 1^{er} décembre, soir.

En raison de l'avancement des travaux de démolition entrepris au Champ-de-Mars, M. Grison, directeur général des finances, d'accord avec ses collègues Alphand et Berger, vient de décider la fermeture totale de l'Exposition. Dès ce soir, la mesure qui permettait encore aux curieux l'accès de plusieurs parties de l'enceinte générale, moyennant un ticket, cessera d'avoir son effet, et, à partir de lundi, seuls les porteurs de cartes ou de jetons de service seront admis à pénétrer dans le Champ-de-Mars.

Du 7 novembre, lendemain de la fermeture de l'Exposition, au 31 novembre inclus, il y a eu 111,322 entrées à l'aide des tickets. Les totaux journaliers, après avoir varié du 7 au 15 novembre entre, 13,000 et 4,000, sont subitement tombés pour les jours de la semaine, à près de 3,000.

La tour Eiffel a fermé ses portes pour quelques mois.

ALSACE-LORRAINE

Les renforcements de troupes en Alsace, disent les journaux militaires, auront pour conséquence non-seulement la diminution du chiffre de troupes des garnisons de l'intérieur de l'Allemagne,

le poison renfermé dans cette fiole a été élaboré par moi pour le compte et sur l'invitation, — je pourrais presque dire : sur l'injonction expresse, — de la marquise de Montepan... »

La plume, qui avait commencé à courir sur le papier, s'arrêta brusquement à ce nom, — et le petit homme leva vers son interlocuteur un visage bouleversé par l'étonnement et l'effroi...

Le vieux seigneur ne daigna même pas s'apercevoir du trouble de cette bouche béante et de ces paupières redressées sur les prunelles agrandies :

— Achevez et signez, reprit-il impérieusement.

L'Auteur se hâta d'obtempérer.

Puis il murmura avec angoisse :

— Votre Excellence me promet que je ne serai pas inquiété ?

— Aussi longtemps que vous garderez le silence sur ce qui s'est passé aujourd'hui entre nous.

Un silence absolu. Surtout à l'endroit de madame de Montepan.

— Oh ! monseigneur, je vous promets sur tout ce que j'ai de plus sacré...

Aramis l'interrompit :

— Sur votre vie, alors. C'est ainsi que je l'entends. Allez, maître Latour, et attendez mes ordres. Je veillerai à ce qu'ils vous parviennent en temps et lieu.

XVI

Au bas des rampes du château neuf, sur le bord du fleuve, et à l'endroit où celui-ci reflète les masses d'arbres de l'île Corbière — qui donnent à ses eaux une couleur d'un vert sombre — il y avait une petite maison à laquelle une heureuse

mais encore la suppression complète de certain garnisons. Il en résulte pour l'armée allemande un changement de garnisons comme il n'y en a pas eu depuis 1871.

L'état-major général subira aussi une modification. La commission du budget a supprimé huit millions de crédit destinés à des constructions militaires ; elle a accepté le crédit pour la construction de grands magasins pour l'armée à Königsberg, Posen d'une fabrique de conserves à Spandau et pour l'agrandissement du ministère de la guerre.

ITALIE

Il se confirme que M. Crispien prépare l'organisation civile de l'Afrique. Outre le commandant militaire de Massaouah, il y aurait un gouverneur civil avec 10,000 fr. d'appointement et 30,000 fr. d'indemnité. Ils auraient les attributions suivantes : le commandant militaire réglerait les rapports militaires et politiques avec les tribus alliées ; il maintiendrait les relations avec l'Abyssinie et traiterait de la paix et de la guerre selon les instructions du gouvernement ; le gouverneur civil fera des lois pour la colonie, percevra les impôts et pourvoira aux travaux et à tous les services d'intérêt public.

PORTUGAL

Le conflit entre le Portugal et l'Angleterre, à propos des territoires du Zambèze et de l'Afrique méridionale, vient d'entrer dans la phase diplomatique.

Le ministre britannique, M. Glyn-Petre, a remis, le 25 novembre, au ministre des affaires étrangères de Lisbonne, une dépêche de lord Salisbury dans laquelle celui-ci proteste contre l'occupation par le Portugal des contrées attribuées dernièrement par décret de la reine à la colonie anglaise.

On assure que le Portugal répondra immédiatement en affirmant que son action actuelle, loin d'être un empiètement quelconque sur les droits d'autrui, se borne à peine à la juste défense de ses propres droits, droits que le gouvernement a toujours appuyés sur des découvertes et des explorations continuées pendant une longue période, et sur l'influence effective, exercée dans ces régions et récemment démontrée par le succès des expéditions officielles ainsi que par le témoignage de plusieurs voyageurs anglais.

BRÉSIL

Lisbonne, 1^{er} décembre.

Dom Pedro a télégraphié au roi de Portugal pour lui dire qu'il arrivera à Lisbonne et descendra à l'hôtel de Bragança comme par le passé.

combinaison de la pierre et de la brique rouge, employées pour sa construction, son toit en terrasse et sa façade égayée d'une treille impuante une physionomie méridionale des plus pittoresques.

On l'appelait le Pavillon du roi Henri, parce que c'était le Béarnais qui avait fait bâtir sur le modèle de ces habitations de son pays natal, dont il ne cessait de garder un si pieux souvenir. C'est là qu'il venait se distraire des réceptions d'apparat et des cérémonies de la cour, et oublier, dans les rires de bon aloi, les ennuis de la question du jour qui, en ces temps-là, se nommait la Ligue, la Réforme, la Faction espagnole ou la Conspiration de Biron.

Au début de ses tendresses pour madame de Montepan, Louis XIV avait donné à celle-ci cette dépendance du domaine royal. Mais la favorite l'avait rarement habitée. Elle préférait de beaucoup vivre sous le même toit que son auguste amant.

C'est là, pareillement, que Françoise d'Aubigné venait de s'installer, depuis quelques jours, avec sa couvée de poussins.

En apparence, il s'agissait de faire prendre au duc du Maine les bains de Seine qui lui avaient été ordonnés par Fagon. Mais, en réalité, si vous vous le rappelez, la gouvernante des légitimés n'avait été envoyée si près de la cour par la marquise que pour surveiller les rapports de l'ancien amant de cette dernière avec celle que, dans son aveugle jalousie, elle persistait à regarder comme sa rivale.

Or, rien n'avait été plus facile que cette surveillance.

117 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XIV

— Monseigneur, grâce !... Pitié !... J'avoue !...
— Bon !... repartit le diplomate d'un ton glacial, vous avouez !... La belle avance !... Encore une fois, les faits sont là, qui avouent pour vous, mon cher !

L'autre prit son front à deux mains :

— Mais, mon Dieu ! gémit-il, que faut-il que je fasse pour obtenir miséricorde ?... Dites, monseigneur, je vous en prie !...

— Il faudrait tout d'abord confesser vos complices...

— Mes complices ?...

— J'entends : les véritables auteurs de cette coupable machination... Ceux dont vous n'avez été que l'instrument... A moins, toutefois, que vous ne prétendiez assumer sur vous seul la responsabilité de vos actes.

Jean Latour se précipita par cette porte entrouverte :

— Vous avez raison, monseigneur, s'écria-t-il

Dom Pedro a remercié le roi, mais refuse le logement au palais royal. Tout allait bien à bord.

St-Vincent (Cap-Vert), 1^{er} décembre.

Dom Pedro a refusé absolument de discuter sur la Révolution, mais il a déclaré qu'il avait été bien traité depuis le début.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 30 Novembre 1889.

Tous les membres du conseil assistaient à la séance, à l'exception de MM. Vincent, Relhié et Combarieu.

M. Rouff est élu secrétaire pour la session de novembre. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Les commissions des finances et des travaux publics restent constituées comme précédemment.

Le conseil approuve un compte de dépenses imprévues présenté par M. le maire, s'élevant à la somme de 1.455 fr.

Le conseil approuve pour une année la subvention au jeune Julien Besse, élève à l'Ecole des beaux-arts.

Plusieurs demandes de subventions et de bourses sont renvoyées aux commissions compétentes.

M. Bouyson est désigné pour faire partie de la commission chargée de dresser les listes électorales. MM. Soulié et Leboeuf sont désignés pour faire partie de la commission chargée de vérifier les réclamations des électeurs.

Le conseil donne son approbation à la construction du chemin vicinal n° 4 de St-Henri à Laroque-des-Arcs sur une longueur de 3,000 mètres. La dépense s'élèvera à environ 4,000 francs et sera prise sur les ressources ordinaires des chemins vicinaux.

M. le maire fait connaître au conseil que les formalités tendant à autoriser la ville à faire un emprunt de 150,000 fr. sont remplies.

M. le maire annonce au conseil que le ministre de la guerre l'a avisé que le déplacement de la 66^e brigade était décidé depuis longtemps. Il assure le conseil que, dans aucun cas, la garnison ne sera réduite.

Plusieurs rapports présentés par MM. Delpech, Parazines, Rouff et Périès sont adoptés par le conseil.

L'importante question du Pont-Neuf est renvoyée à la séance de mardi soir.

Récompenses honorifiques

Sur la proposition de M. le Préfet du Lot, M. le Ministre de l'intérieur vient de décerner des médailles d'honneur en argent de 1^{re} et 2^e classes et des mentions honorables aux personnes dont les noms suivent :

Médailles d'argent de 1^{re} classe

MM. Ausset Théodore-Augustin, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur; Borie Gabriel, sergent à la même compagnie.

Médailles d'argent de 2^e classe

MM. Planacassagne Jacques, Calvet Paul, sa-

Mais rien aussi n'avait produit moins de résultats de nature à justifier les soupçons de la Merveille. Les rapports du roi avec la nouvelle mariée ne différaient pas essentiellement de ceux de courtoisie — un peu hautaine — qu'il entretenait avec les autres dames de la reine. Vous n'ignorez point qu'en cela il ne faisait qu'obéir — tout en se contenant à grand-peine — aux recommandations renfermées dans les prétendues lettres de la jeune femme.

Celle-ci, de son côté, s'occupait bien du prince, en vérité ! Elle n'avait de pensées que pour Joël. Les courts instants qu'elle déroba à son service, elle accourait au Pavillon du roi Henri les passer avec Françoise d'Aubigné à se souvenir et à parler du cher absent.

La gouvernante l'avait étudiée à fond et à très-fond. Avec la pénétration qui la distinguait, entre autres qualités éminentes, elle avait sondé l'âme d'Aurore jusque dans ses plus intimes replis, afin d'y découvrir quelque « serpent sous l'herbe », et elle n'y avait rencontré — ainsi qu'elle l'avait écrit au fils de Porthos — rien que de bon, de beau et de réellement supérieur.

Aussi la veuve Scarron s'était-elle volontiers attachée à notre héroïne, comme nous pourrions appeler mademoiselle de la Tremblay, si les nécessités de notre récit ne nous avaient obligé, depuis quelques temps, à la reléguer au second plan.

La jeune femme, par réciprocité, professait une sincère admiration pour le grand sens, le grand esprit et le grand cœur de son ancienne protectrice devenue sa nouvelle amie.

Ce qui l'avait surtout attirée vers la veuve

peurs à la même compagnie; Trassy Adrien, pêcheur à Girac.

Mentions honorables

MM. Labro Léon, sergent à la C^o des sapeurs-pompiers de Cahors; Cavalé Henri-Joseph; Cubaynes Jean; Delbos Auguste, sapeurs à la même Compagnie.

Les commissionnés militaires

Les commandants de corps d'armée viennent de recevoir l'ordre d'arrêter au 15 janvier prochain la mise à la retraite de tous les commissionnés militaires ayant atteint la limite de 50 ans d'âge, afin d'assurer l'exécution rigoureuse de la loi du 15 juillet dernier.

La gratuité des Ecoles militaires

M. de Freycinet fait étudier un projet de loi tendant à rendre gratuites les Ecoles militaires.

La résidence des réservistes

Conformément à l'article 55 de la loi du 15 juillet 1889 :

Tout homme inscrit sur le registre matricule est astreint, s'il se déplace, aux obligations suivantes :

1^o S'il se déplace pour changer de domicile ou de résidence, il fait viser, dans le délai d'un mois, son livret individuel par la gendarmerie dont relève la localité où il transporte son domicile ou sa résidence;

2^o S'il se déplace pour voyager pendant plus d'un mois, il fait viser son livret avant son départ par la gendarmerie de sa résidence habituelle;

3^o S'il va se fixer en pays étranger, il fait de même viser son livret avant son départ, et doit en outre, dès son arrivée, prévenir l'agent consulaire de France, qui lui donne récépissé de sa déclaration et en envoie copie dans les huit jours au ministère de la guerre.

A l'étranger, s'il se déplace pour changer de résidence, il en prévient au départ et à l'arrivée, l'agent consulaire de France, qui en informe le ministre de la guerre.

Lorsqu'il rentre en France, il se conforme aux prescriptions du paragraphe 1^{er} ci-dessus.

Ces dispositions simplifient les formalités que les hommes avaient à remplir jusqu'à ce jour lorsqu'ils changeaient de domicile.

Les déclarations à faire aux mairies dans les formes prescrites par les articles 34 et 35 de la loi du 27 juillet 1872 et l'article 2 de la loi du 25 juillet 1872 et l'article 2 de la loi du 18 novembre 1875 sont supprimées.

Est également supprimée la déclaration à la gendarmerie du point de départ.

Cette déclaration n'est plus effectuée que dans les deux cas particuliers de déplacement pour voyager ou pour se fixer à l'étranger.

Enfin il y a lieu de remarquer que le délai de deux mois accordé par l'ancienne législation aux hommes qui changeaient de résidence, pour faire leur déclaration, est réduit à un mois et s'applique aussi bien aux changements de domicile qu'aux changements de résidence.

Le ministre de la guerre, dans une circulaire adressée aux chefs de corps et aux autorités civiles et militaires compétentes vient de décider que les dispositions de la nouvelle loi seraient mises en vigueur dès la réception de cette circulaire.

Quant aux différentes opérations auxquelles les changements de domicile et de résidence donnent lieu dans les bureaux de recrutement,

Scarron, c'étaient les soins que celle-ci prodiguait aux enfants confiés à sa garde, et, plus d'une fois, en arrivant au Pavillon du roi Henri, elle s'était sentie émue jusqu'aux larmes par le tableau touchant qu'il lui avait été donné d'y contempler :

Françoise d'Aubigné, soutenant d'une main le duc du Maine sur le siège où le clouait sa faiblesse, berçant de l'autre main mademoiselle de Nantes, et gardant le compte du Vexin endormi sur ses genoux.

Transportons-nous au Pavillon du roi Henri pendant une des visites que madame de Locmaria y rendait à la gouvernante. D'ordinaire, ces visites s'écoulaient assez tristement. Les deux femmes étaient d'un caractère sérieux. Puis, le passé, pour elles, prolongeait sur le présent une ombre mélancolique.

Les mêmes souffrances endurées : la perte des parents, la solitude, la pauvreté, les incertitudes de la vie, tout cela avait laissé un nuage sur le front de mademoiselle de la Tremblay et mis des rides précoces sur celui de la veuve Scarron.

Ce jour-là cependant, leur visage rayonnait.

Elles semblaient heureuses franchement. C'est que, la veille, Fagon, — Gui-Crescent Fagon, dont les arrêts étaient considérés comme des oracles, — avait déclaré à Françoise d'Aubigné qu'il répondait de la guérison de M. du Maine : espoir qui ne devait se réaliser qu'à moitié, mais qui, pour l'instant comblait de joie sa seconde, sa véritable mère.

Et c'est que, le matin, Aurore avait reçu une lettre de notre héros.

les brigades de gendarmerie, etc., on continuera à se conformer aux prescriptions du chapitre 10 (Changement de domicile et de résidence) de l'instruction refondue du 28 décembre 1879.

Enregistrement

M. Lacassaigne, receveur de 4^e classe à Montcuq, passe à Caraman (Haute-Garonne). Il est promu à la 3^e classe et remplacé à Montcuq par M. Chabardès, receveur à Labarthe (Hautes-Pyrénées).

Enseignement primaire

Sont nommés instituteurs titulaires :

MM. Martin, à Cras; Blanchou, à Orniac; Combebias, à Flottes (Pradines); Maurel, à Pomarède; Aldhui, à Cézac; Ressaiguier, à l'Hospitalet; Perteil, à Prouilhac (Gourdon); Delvert, à Boisse (Castelnau); Simon, à St Clair;

Sont nommés instituteurs-adjoint :

MM. Counil, à Cournou (St-Vincent); Delvert à Boisse (Castelnau); Maurandy, à St-Jean-de-Laur;

Sont nommées institutrices :

M^{me} Rigal, à Lascabanes; M^{lle} Couaillac, aux Roques (St-Vincent); M^{me} Aldhui, à Cézac. Blanchou, à Orniac; Martin, à Cras;

Ces décisions ont leur effet à partir du 1^{er} décembre 1889.

Les récépissés des chemins de fer

Le ministre des finances a fait signer deux projets de loi relatifs au droit de timbre des récépissés délivrés par les compagnies des chemins de fer pour les transports effectués en petite vitesse.

Voici quel est le nouveau tarif proposé par le projet soumis aujourd'hui à la Chambre :

35 cent. pour les transports inférieurs à 5 fr. 70 cent. pour les transports de 5 à 20 fr. ; 1 fr. 40 pour les transports de 20 à 50 fr. ; 2 fr. 10 pour les transports au-dessus de 50 fr.

Ce tarif nouveau fera récupérer au Trésor une somme de 3 millions que le tarif inscrit dans la loi de finances de 1890 faisait perdre.

Le droit sur les chanvres

M. de Soland, au nom de plusieurs de ses collègues de droite, vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet de modifier ainsi le tarif général des douanes. Les chanvres bruts ou teillés seront frappés d'un droit de 10 francs par 100 kilos; les chanvres peignés d'un droit de 15 francs.

Colis postaux

Le Journal Officiel publie un décret autorisant l'échange des colis postaux avec l'établissement des Français d'Oboke et l'île de Malte, à partir du 1^{er} décembre.

Les congrégations autorisées

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt dont l'importance ne peut manquer d'attirer l'attention. Elle a décidé que les congrégations autorisées, dans l'espèce, l'institut des écoles chrétiennes, doivent être, en cas de décès d'un

Il ne faudrait point trop reprocher son long silence à celui-ci. Comme le digne sire du Vallon, de Bracieux, de Pierrefond, le fils de Porthos s'entendait mieux à manier la flamberge que la plume. Ensuite, son temps avait été confisqué, malgré lui, par tant d'événements de toute nature !

Aussi, jugez de l'émotion de la jeune femme, lorsque madame de Montausier lui avait remis, le matin même, un pli à son adresse, arrivé de Fribourg.

Aurore avait saisi ce pli avec allégresse.

Puis, comme justement elle avait devant elle quelques instants de liberté, cette allégresse, elle s'était hâtée de venir la partager avec son amie.

L'enveloppe brisée de la lettre était tombée. Les mains tremblantes de notre héroïne ne pouvaient réussir à défaire les plis du papier. Elle voulait lire, et ses yeux troublés ne voyaient point.

Ce fut Françoise d'Aubigné qui dut lui donner lecture du message.

Dans celui-ci, après toute sorte de protestations de tendresse, notre Breton entreprenait de raconter tout ce qui lui était advenu depuis son départ de Paris. La besogne n'était pas mince. Et Dieu sait si ce long récit d'aventures de toute espèce fut, à plus d'une reprise, ponctué par les exclamations des deux femmes !

Et comme elles s'embrassaient, en remerciant le ciel, après que leur Joël venait d'échapper à quelque péril nouveau !

Le jeune homme terminait de la façon suivante, après avoir narré, sans en rien retrancher, le

de leurs membre, soumises comme de simples Sociétés à l'impôt dit : « impôt d'accroissement ».

Les congrégations émettaient au contraire cette prétention, qu'étant personne morale, implicitement propriétaire des meubles de chacun de ses membres, elles n'étaient pas, en cas de décès d'un de ces membres, tenues au paiement de l'impôt.

Conférences agricoles dans le Lot

M. Savre, professeur départemental d'agriculture, fera, en 1889-90, 27 conférences dans les divers cantons du département.

Le programme de ces conférences a été arrêté ainsi qu'il suit :

Le 8 décembre 1889, à Cahors (mildew et black-rot);

Le 15 décembre, à St-Géry (mildew et black-rot);

Le 22 décembre, à Figeac (culture du blé et black-rot);

Le 12 janvier 1890, à Luzech (conservation des vignes françaises);

Le 19 janvier, à Fontaines (vignes américaines, greffage);

Le 26 janvier, à Martel (maladies parasitaires de la vigne);

Le même jour, à Souillac (mildew et black-rot);

Le 9 février, à Duravel (mildew et black-rot);

Le 16 février, à Strensquels (vignes américaines, black-rot);

Le 23 février, à Calvignac (vignes américaines, mildew);

Le 9 mars, à Soullomès (vignes américaines, mildew);

Le 16 mars, à Tauriac (vignes américaines, black-rot);

Le 23 mars, à St-Chamarand (vignes américaines, greffage);

Le 30 mars, à St-Cyprien (vignes américaines, mildew);

Le 20 avril, à Thémynes (vignes américaines, black-rot);

Le même jour, à Assier (greffage, enseignement agricole);

Le 27 avril, à Castelnau (assolements, enseignement agricole);

Le 11 mai, à Autoire (conservation des vignes françaises);

Le 18 mai, à Léobard (vignes américaines, mildew);

Le 25 mai, à St-Pierre-Toirac (maladies parasitaires de la vigne);

Le 8 juin, à Salviac (culture du blé, mildew);

Le 15 juin, au Roc (vignes américaines greffage);

Le 22 juin, à Marminiac, (assolement, mildew);

Le 30 juin, à Catus (culture du blé);

Le 13 juillet, à Latronquière (assolement, enseignement agricole);

Le 20 juillet, à Thégra (prairies artificielles);

Le 27 juillet, à Lauzès (culture du blé).

Adjudication

Le 27 novembre a eu lieu à la préfecture la mise à l'adjudication des deux parties des chemins vicinaux numéros 87 et 99, comprises dans les communes de Cuzac et de Saint-Cirq-Lapopie.

La construction du chemin numéro 87 (mise à prix : 23,227 fr.) a été adjugée au sieur Rochet avec 27 0/0 de rabais sur 13 concurrents.

La construction du chemin numéro 99 (mise à prix : 28,395 fr.) a été adjugée au sieur Bouscart avec 22,50 0/0 de rabais, sur 11 concurrents.

double épisode de la maison du forestier Gaspard Braun et du meurtrier de Thérèse Lesage :

« J'avais demandé la grâce de ce grand misérable, afin qu'il eût, pour se repentir, le reste de sa coupable existence. Le maréchal s'est montré inflexible. Le mécréant a donc été pendu par la main de l'un des goujats de l'armée : le général n'ayant point voulu que l'un de nos soldats se chargât d'une pareille corvée. Je n'ai pas assisté à cette exécution. Ce genre de spectacles me répugne. Mais j'ai appris par Petit-Renaud que le patient était mort aussi mal qu'il avait vécu, la peur l'ayant plus d'aux trois quarts tué avant qu'on lui passât la corde au cou.

» M. de Créqui m'a fait appeler ensuite :

« Chevalier, m'a-t-il dit, il faut régler nos comptes. L'autre jour, dans la tranchée, la force de votre bras a déjoué une surprise des assiégés; aujourd'hui, les précieux renseignements que vous m'avez fournis m'ont mis en garde contre l'attaque que médite M. de Lorraine; enfin vous m'avez sauvé la vie, en vous jetant entre ma poitrine et le couteau de ce bandit. Je suis donc triplement votre créancier. Ça, de quelle manière m'est-il donné de m'acquitter ?

» — Mon général, ai-je répondu, contentez-vous de répéter à Sa Majesté le langage que votre indulgence vient de tenir, et c'est moi qui me considérerai comme votre débiteur.

(A suivre).

SAINT-GERMAIN

Dans sa séance du 23 novembre, le conseil d'Etat (section du Contentieux), a rejeté la protestation formée par les sieurs Fabre et Laquille, contre les élections qui ont eu lieu le 28 juillet 1889, dans le canton de Saint-Germain, pour la nomination d'un conseiller général.

GOURDON

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 27 courant, M. Elie Calmel, de Gourdon, a été nommé receveur municipal de cette ville, en remplacement de M. Joseph Gouzon, appelé à d'autres fonctions.

Courses vélocipédiques de Bordeaux

Encore un nouveau succès pour M. Duanip, l'intrépide coureur du Veloce-Club cadurcien. Un défi avait été jeté par six coureurs parisiens à six coureurs bordelais. Ces derniers, au nombre desquels M. Duanip, relevèrent le défi et le match, composé de courses de vitesse et de courses de fonds, a été couru avant-hier dimanche, 1^{er} décembre, sur le vélodrome bordelais.

Dans la course de vitesse (6 kil. de distance), M. Duanip n'est arrivé que 6^e, dans 11 minutes de temps; mais dans la course de fonds, (30 k.), il est arrivé bon 2^e dans 1 heure 10 minutes, derrière M. Mellot, un parisien, qui a effectué ce trajet en 1 heure 6 minutes.

Nos compliments à M. Duanip qui n'hésite pas à se mesurer avec les premiers coureurs de France et qui, par son succès, vient de prouver qu'il est bien vrai que la fortune sourit aux audacieux.

Les brigades dans l'armée

Le conseil de guerre du 11^e corps, sous la présidence du colonel de gendarmerie Chamoin, était saisi vendredi d'une affaire qui montre que les brigades existent toujours dans certains régiments.

Au commencement du mois de novembre, un nommé Legall arrivait à Vannes et était incorporé au 35^e d'artillerie comme réserviste.

Parlant à peine le français, ses ahurissements, quand on l'interrogeait, le désignaient comme la tête de Turc de la batterie.

Le 6 novembre, après l'appel du soir, le brigadier Emmanuel fit subir à Legall diverses vexations; puis à la fin, prenant un mousqueton, il lui déclarait qu'il allait le tuer et le coucha en joue. A ce moment Legall, perdant la tête, se jeta sur son supérieur.

Une bataille s'engagea, au cours de laquelle le brigadier reçut 9 blessures.

Legall comparait devant le conseil de guerre pour répondre de voies de fait envers un supérieur en dehors du service. Il a été acquitté à l'unanimité.

VITICULTURE

La conservation du vin

Nous avons fait, cette année, du vin excellent, tâchons de bien le conserver. Il faut pour cela pratiquer assidûment l'ouillage des foudres.

Je crois utile d'attirer, un instant, votre attention sur cette précaution essentielle.

Le vin nouveau, par une sorte de tassement des molécules et par l'évaporation, diminue de volume et c'est ainsi que le vide se fait à la partie supérieure des tonneaux qui renferment le vin.

Bientôt l'air extérieur vient prendre la place du liquide et les germes qu'il apporte avec lui peuvent devenir le point de départ de graves altérations de vin.

Or, l'ouillage pratiqué aussi souvent que le vide se forme, met toujours obstacle à ces altérations.

N'oubliez pas seulement que le plein des foudres doit être fait avec du bon vin. Il est inutile, n'est-ce pas, d'insister à cet égard. Il vaudrait mieux ne pas ouiller du tout que de pratiquer cette opération avec un vin qui laisserait à désirer.

On a calculé que dans le Midi, une foudre de 300 hectolitres perd, un mois après la vendange, 40 litres et 5 litres pendant chacun des mois d'hiver. La déperdition serait plus grande, presque le double, pour chaque mois, du printemps et de l'été.

Ces chiffres représentent une déperdition environ de 20 0/0. Ils me paraissent trop élevés; on peut, je crois, ramener cette déperdition à 10 et 15 0/0.

Dans le bordelais, on compte 7 0/0 de perte pour la première année.

Les différences que l'on remarque dans le déchet du vin ne tiennent pas seulement au climat, elles dépendent aussi de la nature du bois et de l'épaisseur des douves, des douelles, comme nous disons ici, dans le Midi.

Ainsi, le déchet est moins considérable si les douves, au lieu d'être minces, sont épaisses et

si le bois au lieu de présenter de grands vaisseaux et de cellules lâches est constitué par un tissu serré.

Il paraît même que la façon dont les douves sont sciées a une influence marquée sur le déchet.

Méfi z-vous surtout des bois qui présentent un grand nombre de nœuds. L'évaporation est considérable par les fentes qui se trouvent sur le pourtour et le milieu de ces nœuds. Il faut, dans tous les cas, avoir soin de placer du mastic sur les fentes avant de remplir les foudres.

Dans nos pays, un ouillage fait tous les huit jours est suffisant.

Bibliographie

LA SANTÉ PAR LE TRICYCLE

Par le docteur Oscar JENNINGS

Au moment où la vélocipédie prend une aussi grande extension, le livre du docteur Jennings est d'une véritable actualité. Il sera consulté avec fruit par tous ceux qui pratiquent ce genre de locomotion, comme tous ceux qui apprécient cette vérité si simple que le traitement préventif de l'hygiène de l'homme, c'est encore l'exercice du corps.

A ce dernier point de vue, depuis des temps déjà loin de nous, la médecine est d'accord, et le docteur Graham, un anglais, écrivait à peu près ceci, il y a un demi-siècle :

« Parmi tous les moyens pour conserver la santé, l'exercice est celui sur lequel la majorité des auteurs s'est le moins étendue. C'est cependant grâce à l'exercice qu'on acquiert le développement de la force physique, ayant pour corollaire le perfectionnement des facultés mentales. »

Ce qui est la traduction, à peu près, de la maxime de Juvénal : *Mens sana in corpore sano.*

Les exercices au grand air étant un préservatif autant qu'un curatif, M. Jennings en a conclu que l'exercice du tricycle, à cause de l'agrément et de la distraction qu'il procure, était tout indiqué pour tenir la place du remède agréable à prendre et dont l'attrait n'atténue pas l'efficacité. Pour les hypocondriaques, comme leur locomotion exige une plus grande somme d'attention et leur enlève sinon l'envie, du moins le temps de réfléchir à leurs idées noires, le docteur Jennings conseille les machines à deux roues. C'est plus absorbant, mais plus sûr comme traitement.

En nous faisant l'histoire des cycles de tout genre et dont, prétend-il, l'origine remonte à la plus haute antiquité, l'auteur nous dit qu'une machine, assez imparfaite encore sans doute, fut présentée à Louis XVI, à la cour de Versailles. Et comme, d'après Dumas, le roi était un bon serrurier, sans la Révolution française, le roi aurait pu travailler au perfectionnement de cette machine et passer à la postérité comme le père de la vélocipédie.

Après cette idée un peu fantaisiste, Jennings, par une suite de déductions parfaitement claires et probantes, par des expériences qu'il a faites ou constatées, préconise l'emploi du tricycle dans les maladies les plus diverses et n'ayant entre elles que de vagues rapports en apparence, mais très liées en réalité, puisque tous les organes du corps sont alimentés par l'air qu'aspirent les poumons qui sont, avec le cœur, le centre de la vie. Naturellement, l'auteur proscrieut l'abus du vélocipède, l'exercice en tout étant un défaut.

En somme, l'ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il est simplement et clairement écrit et qu'il vient à son heure. Pour prouver l'intérêt qu'elle y attache, l'Union vélocipédique de France vient de le couronner.

Le prix en est de 2 francs, à la librairie universelle, 41, rue de Seine, à Paris.

TRICYCLE.

FAITS DIVERS

Gros lots non réclamés

On ne se fait pas une idée du nombre considérable de personnes qui sont riches sans s'en douter. Le fait est cependant exact et en voici la preuve : nous la trouvons dans un document officiel publié par le Crédit Foncier. C'est la liste des lots non réclamés des numéros gagnants aux tirages des Bons à Lots de l'Exposition :

Lots de 100,000 fr. — Les numéros 274,113, 491,197, 578,761, gagnent chacun 100,000 fr. et n'ont pas été réclamés.

Lots de 10,000 fr. — Le numéro 904,494, a gagné 10,000 et n'a pas été réclamé.

Lots de 1,000 fr. — Les numéros 58,689, 252,709, 256,562, 308,411, 355,827, 434,724, 505,962, 526,585, 605,920, 649,764, 615,422, 810,376, 827,233, 910,070 954,350, 1,041,090, 1,106,791 et 1,179,104 gagnent chacun 1,000 fr. et n'ont pas été réclamés.

Il y a, en outre, cent soixante-quinze lots de 100 fr. également non réclamés.

Funèbre découverte

La population de St-Affrique vient d'être mise en émoi par une découverte bien imprévue. C'est un véritable ossuaire que les ouvriers employés à la construction des égouts ont trouvé en creusant le sol à côté de l'église sur la petite place du Calvaire.

Il y avait là plus qu'un cimetière ordinaire; on était en présence d'un véritable charnier, comme celui des Innocents, à Paris. Rien de plus saisissant que cette funèbre découverte : squelettes presque entiers, crânes dénudés, vertèbres démontées, mâchoires disjointes; çà et là des ossements plus petits, que le temps avait respectés.

On a pu tirer du milieu de cet ossuaire un sarcophage assez remarquable qui a été provisoirement placé à côté de la porte d'entrée de la fosse. Ce monument funèbre est en forme

de croix latine, assez bien marquée. La place où la tête a été creusée dans le monolithe, d'une façon toute particulière. Il est à regretter qu'on n'ait pas procédé avec plus d'intelligence aux fouilles pratiquées autour de ce sarcophage. Le nom du personnage important déposé dans cette tombe était assurément gravé sur la pierre supérieure, qui a été brisée par les ouvriers.

Il est maintenant impossible d'éclaircir la question du nom de l'inhumé et de la date de l'inhumation.

Dans l'ossuaire on a trouvé quelques chaînettes ou bracelets, un petit bronze en forme de cylindre, mais ce n'est pas suffisant pour déterminer l'époque de ces sépultures.

Tous ces ossements ont été portés au cimetière de la ville. On en a rempli, dit-on, plusieurs tombereaux.

NOUVELLES POLITIQUES

Validation de l'élection Lachizèze

Dans la séance de samedi, à la Chambre des députés, M. du Bodan a combattu l'élection de M. Lachizèze.

D'après lui, les planteurs de tabac ont été menacés par les partisans de M. Lachizèze. On leur disait que, si le candidat officiel ne passait pas, ils ne pourraient plus planter de tabac.

M. Lachizèze a protesté contre la dénomination de la candidature officielle.

Les conclusions du rapport, tendant à la validation de l'élection de M. Lachizèze sont adoptées.

La santé du Tzar

Une dépêche de St-Petersbourg, adressée au XIX^e Siècle, annonce que le Tzar est atteint de la fièvre dengue.

Italie

Suivant une dépêche de Rome, adressée au Gaulois, que nous reproduisons sous toute réserve, le gouvernement a fait exprimer sa satisfaction pour l'abolition des tarifs différentiels et aurait promis de modifier le tarif français concernant certains articles dans la mesure où il serait possible, sans demander le consentement des Chambres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans pour certaines gares du réseau du Midi et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Bearn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une Gare située au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages dans les Pyrénées.

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours. Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Voyages circulaires.

Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire. — 1^{re} Classe 95 francs. — 2^e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours, — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire. — 1^{re} Classe 60 francs. — 2^e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BOURSE. — Cours du 2 décembre 1889.

3 0/0.....	87 52
3 0/0 amortissable (nouveau).....	91 55
4 1/2 0/0 1883.....	105 15
Actions Orléans.....	1,357 50
Actions Lyon.....	1,340 00
Action Panama.....	72 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	423 55
Obligations Lombardes.....	318 75
Obligations Saragosse.....	374 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	95 10

BULLETIN FINANCIER

du 2 décembre 1889.

On s'occupe aujourd'hui de la liquidation des rentes; les cours acquis samedi se consolident. En somme, c'est tout ce qu'on pouvait désirer de mieux. Le marché fait preuve d'une grande sagesse, et le mois de décembre s'annonce sous de favorables auspices. Le rapport est, il est vrai, un peu cher sur le 3 0/0; mais on voit que les acheteurs n'hésitent pas à garder leurs positions, car il ne se produit aucune réaction. Le 3 0/0 est à 87,75.

Le marché des valeurs de crédit est excellent, et nous assistons encore aujourd'hui à une nouvelle marche en avant de l'action du Crédit foncier qui finit à 1,325, le Crédit lyonnais est ferme à 692 50, la Banque de Paris est à 815.

L'Italien s'est montré un peu essouffé aujourd'hui; il n'y a rien d'étonnant après la course qu'il vient de fournir; ce qui est évident, c'est que le cours de 95 fr. sera bien dur à conserver malgré l'appui des allemands (dernier cours 94,90). Les autres fonds sont assez bien tenus; toujours brillante allure du 4 0/0 Turc à 18,70; l'Extérieure est moins ferme à 75 5/16.

En résumé, bonne Bourse qui fait bien augurer pour demain de la liquidation des valeurs.

LE CONSEIL DU FOYER

Les maladies qui dominent en cette saison sont celles des voies respiratoires. Elles se manifestent généralement par la toux, qui irrite les bronches et qu'il faut s'efforcer de calmer tout d'abord.

Science pour tous

Surveillez le cerveau, l'estomac et les intestins; tenez-vous le ventre libre, faites usage des Pilules Gicquel, remède si souverain contre la constipation, la bile et les glaires, source de tant de maladies.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac. Sirop Laroze. D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE. est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG.

LE TÉLÉGRAPHE

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

ÉTUDE de M. AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE

Saisie Immobilière

Fixée au mercredi huit janvier mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, au Palais de Justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M. Frayssier, huissier à Luzech, en date du neuf mil huit cent quatre-vingt-neuf, et de l'acte de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le onze dudit mois d'octobre, volume 132, numéros 7 et 8.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Foissac Martin, expert, géomètre, domicilié à Cels, commune de Parnac, ayant constitué M. Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, Sur la tête et au préjudice de Monsieur Brunet Auguste-Pierre, propriétaire, domicilié autrefois à Mariou, commune de Luzech, et aujourd'hui à Luzech.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public, et a été publié conformément à la loi.

A l'audience du vingt-sept novembre dernier, le tribunal, donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au mercredi huit janvier prochain.

Biens saisis

A VENDRE

1° Une vigne sise à Lemozy, formant le numéro 358 P, section D du plan cadastral de la commune de Luzech, et contenant environ trois ares, deuxième, troisième et quatrième classes;

2° Une autre vigne autrefois bois, sise à Coste Rouge, formant le numéro 360, section D dudit plan, de contenance environ un hectare deux ares soixante-dix centiares, deuxième et troisième classes;

3° Une autre vigne autrefois pâture, sise au même lieu, formant le numéro 361, section D dudit plan, de contenance environ vingt ares dix centiares, troisième classe.

Ces trois articles sont contigus et forment une contenance totale de cent-vingt-cinq ares quatre-vingts centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la commune de Luzech, canton dudit, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Ils sont la propriété dudit Brunet Auguste-Pierre, et sont jouis et exploités par lui.

La vente des biens ci-dessus aura lieu en un seul lot, et sera vendue sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'Avoué surenchérisseur, MAZIÈRES.

Buregistré à Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F. C. reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: BOUDET.



DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains) POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Facilité de Paiement ANESTHÉSIE LOCALE permettant d'opérer sans douleur.

GUÉRISON des maladies des dents et des gencives.

TRAITEMENT des dents déchaussées et chancelantes, aurifications, plombages, métallisations, obturations siliceuses imitant l'émail des dents, redressements et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

M. AUDOUARD obtient un véritable succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes; jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il parvient à rendre régulières les dentsures les plus difformes.

ELIXIR et POUDRE DENTIFRICE ALCALINE au Quinquina, pour blanchir et fortifier l'émail des dents et raffermir les gencives, ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de médecins. Ces dentifrices, traités particulièrement pour combattre certaines affections climatologiques, sont préparés avec un soin minutieux et doivent, au choix des substances qui les composent, les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître.

L'Elixir, la bouteille de 75c. 45 fr. La Poudre, la boîte, 5 et 10 fr. EXPÉDITION FRANCO

Depuis douze ans que M. AUDOUARD habite Brive, sa clientèle s'est accrue dans de telles proportions qu'il a dû agrandir considérablement son installation pour pouvoir la satisfaire. Il a transféré son Cabinet rue du Maréchal Brune, n° 46; deuxième entrée rue Louis Latrade, plusieurs salons d'attente.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 1 à 5 heures du soir.

(DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse with omnibus and postal service times.

La Foncière COMPAGNIE D'ASSURANCES sur la VIE. Autorisée par décret du Gouvernement. Place Vendôme, à PARIS. Capital social: 40 MILLIONS. ASSURANCES VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE.

CAUSERIES AGRICOLES L'ÉLEVAGE DES BÊTES À LAINE DES CAUSES DU LOT PAR J. MEULET. Institutleur public à Cartucet (Lot). EN VENTE: Chez tous les Libraires et à l'imprimerie Laytou. Prix: 20 centimes.

Etablissement Hydrothérapique DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

L'ATLAS NATIONAL. Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, recomposée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES MÉDAILLE D'OR. FOURGEAUD & LACOSTE. PERIGUEUX. Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une imitation de la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.